

PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

COMITÉ SYNDICAL du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à 18h00, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Guégon sous la présidence de Madame Sylvie CHEDALEUX, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

Étaient présents :

Membres titulaires : Marie-Noëlle AMIOT, Sophie CASSAR, Sylvie CHEDALEUX, Ronan COIGNARD, Vincent COWET, Rozenn GUEGAN, Marion LE POGAM, Edwige MESSENGER, Hania RENAUDIE.

Membres suppléants : Tony GUYOT

Membres du Comité absents ou excusés :

Membres titulaires : Alain DE CHABANNES

Membres suppléants : Kévin ARGENTIN, Fabienne BRIERO, Thierry GUE, Sylvie HOURMAND, Christelle MARCY, Florence PRUNET, Maïwenn RAULT, Pascal RENIMEL, Jean-Charles SENTIER

Personnes associées présentes : Michel BESSONNEAU

Secrétaire de séance : Marion LE POGAM

OBJET : LEADER – Demande de subvention « Assistance technique » 2026 (programme 2023-2027)

Le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, animateur et gestionnaire du Programme LEADER sur la période 2023-2027, peut bénéficier d'un soutien au financement de son ingénierie, notamment pour la prise en charge des frais liés à la coordination, à l'animation et à la gestion du programme ainsi que des frais de fonctionnement. Une enveloppe spécifique au sein du programme est dédiée à cet effet.

La demande de subvention annuelle doit être déposée auprès du GAL et faire l'objet d'un avis des membres du Comité de Programmation.

Pour 2026, le plan de financement LEADER s'établit de la manière suivante :

DÉPENSES T.T.C.	MONTANT	RECETTES T.T.C.	MONTANT
Frais de Personnel : Animation-gestion/ coordina- tion	53 943 €	LEADER	49 627.20 €
Frais de Fonctionnement (15 %)	8 091 €	Autofinancement	12 406.80 €
TOTAL des DÉPENSES	62 034 €	TOTAL des RE- CETTES	62 034 €

Une précision doit être apportée : les montants de dépenses sont calculés avec le forfait prévu par le programme LEADER qui s'établit à 34.12€/heure brut chargé.

Le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de valider :

- L'AUTORISATION de la Présidente à solliciter la demande de subvention « Assistance technique LEADER 2025 » auprès du Programme LEADER 2023-2027,
- L'AUTORISATION du PETR à appeler du FEADER via LEADER,
- L'AUTORISATION de la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme, le 29 septembre 2026

La Présidente,

Sylvie CHEDALEUX